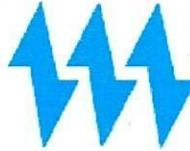


# SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE  
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU  
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer  
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie  
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95  
 R.C.:N°35699/NIF 30500075  
 E-mail:somelec@somelec.mr



Affichage N° **(6131)**

Prestations de service

DA N° 02/DCQEHSI/2025 du  
27/08/2025

Date d'ouverture : Lundi 15 Septembre 2025 à 12:00

**Objet : Appel d'offres**

**Description :** Prestation de service pour l'entretien et le rechargement des extincteurs du siège du Groupe SOMELEC

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantité
1	Extincteurs à Poudre (Voir le cahier de charges ci-joint)	U		43
2	Extincteurs au CO2 (Voir le cahier de charges ci-joint)	U		3

NB : - La visite des lieux est obligatoire. - Livraison 30 jours. - Voir le cahier de charges ci-joint. - Les soumissionnaires doivent disposer d'un local de reconditionnement et de maintenance opérationnel. - Une visite de contrôle sera effectuée par la Direction du Contrôle Qualité, Environnement, Hygiène et Sécurité Industrielle (DCQEHSI) dans le local de reconditionnement et de maintenance du soumissionnaire retenu comme attributaire du marché.

**Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :**

- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de livraison : Siège Groupe SOMELEC
- 4) **Délai de livraison : 30 jours**
- 5) Votre offre (technique et financière) **en deux copies** doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidential et N° Affichage >> au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Lundi 15 Septembre 2025 à 12:00 où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
- 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
- 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
- 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- 9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
- 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur** SOMELEC ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

Directrice Centrale Approvisionnements et Moyens Généraux	
Azza EL GHOTOB MOMA	
	04 09 25

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE



Société Mauritanienne d'Électricité



DCQEHSI

CAHIER DE CHARGE RELATIF A L'ENTRETIEN ET A LA  
REMISE A NIVEAU DES EXTINCTEURS ARRIVES A  
EXPIRATION AU NIVEAU DU SIEGE GROUPE SOMELEC

Septembre 2025

X Y CFA

## **I. PREAMBULE :**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à l'entretien et à la remise à niveau des extincteurs arrivés à expiration au niveau du siège GROUPE SOMELEC.

## **II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la politique de sécurité incendie au sein du siège GROUPE SOMELEC, il a été constaté que la validité d'une partie importante des extincteurs est arrivée à expiration. Pour garantir la conformité aux normes en vigueur et assurer la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de procéder à l'entretien, au rechargement ou au remplacement des extincteurs concernés.

## **III. OBJECTIF DE LA MISSION**

Recruter une entreprise spécialisée pour :

- Vérifier l'état de fonctionnement des extincteurs.
- Procéder à l'entretien complet des extincteurs.
- Recharger ou remplacer les extincteurs arrivés à expiration.
- Fournir des certificats de conformité après intervention.
- Apposer des étiquettes de contrôle à jour.

## **IV. ÉTENDUE DES PRESTATIONS**

L'entreprise retenue devra :

- Effectuer un diagnostic sur site.
- Identifier les extincteurs non conformes ou hors service.
- Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective.
- Remplacer, le cas échéant, les extincteurs irréparables.
- Fournir un rapport détaillé des interventions avec état des lieux avant/après.

X CLA F

## V. PROFIL DE L'ENTREPRISE

L'entreprise soumissionnaire devra :

- Être agréée dans le domaine de la sécurité incendie.
- Justifier d'une expérience avérée dans l'entretien d'extincteurs.
- Disposer de techniciens qualifiés.
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

## VI. DURÉE DE LA MISSION

La mission devra être réalisée dans un délai maximum de 30 jours ouvrables à compter de la date de notification de l'ordre de service.

## VII. MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection se fera sur la base :

- De l'offre technique (méthodologie, équipements, personnel).
- De l'offre financière.

Des références similaires.

## VIII. LIVRABLES ATTENDUS

- Rapport de diagnostic initial.
- Rapport d'intervention et fiche technique par extincteur.
- Certificats de conformité.
- Facture détaillée des prestations.

## IX. SPÉCIFICATIONS DES EXTINCTEURS

Extincteur	Qualité	Quantité
Poudre	6k	43
CO <sub>2</sub>	5k	3
Total		46

## X. VISITE DU SITE

Une visite des lieux est exigée pour bien apprécier le volume de travail, connaitre le plan de site de chaque lieu et ses spécificités et pour s'acquérir des informations techniques éventuellement nécessaires pour l'établissement des offres.

## XI. PRESENTATION DE L'OFFRE

### 1. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre globale doit être composée d'une offre technique et une offre financière chacune d'elle sera dans une enveloppe indépendante et seront toutes les deux regroupées dans une enveloppe représentant l'offre globale.

L'offre technique doit décrire les fournitures et les services que le soumissionnaire compte faire et doit être détaillée pour faciliter l'évaluation.

L'offre financière doit être établie en ouguiya et chiffrant l'ensemble de fournitures et services décrites dans l'offre technique.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- a- Votre offre technique doit comporter les éléments nécessaires permettant de se prononcer sur l'origine du matériel proposé et conformité avec les spécifications demandées ;
- b- Votre offre financière doit avoir une durée de validité de 90 jours, doit être libellée en Français et obligatoirement en :
  - b.1. Hors taxes Douanières et en Toutes Taxes Comprises, si vous êtes un Fournisseur local ;
- c- Les prix sont fermes et non révisables ;
- d- Mode de règlement : remise documentaire à vue ;
- e- Le délai d'exécution des travaux doit être obligatoirement préciser ;
- f- Les deux offres en deux copies ainsi constituées doivent être placées dans une enveloppe sur laquelle est mentionnée :

Direction Centrale des Approvisionnements et Moyens Généraux

Direction des Achats et Approvisionnements

SOCOGIM KSAR, siège Social : Lot n° 121-Avenue Boubacar Ben Amer-  
Nouakchott - Mauritanie, B.P. 355, Tel : +22 45 25 42 80

Consultation relative à l'entretien et à la remise à niveau des extincteurs arrivés à  
expiration au niveau du siège GROUPE SOMELEC de la DA N° 02  
/DCQEHSI/2025.

## **2. DEMANDE D'INFORMATIONS**

Toute demande d'informations devra être faite par écrit et adressée à :

Madame la Directrice Centrale des Approvisionnements et Moyens Généraux de  
la SOMELEC  
SOCOGIM KSAR, siège Social : Lot n° 121-Avenue Boubacar Ben Amer, B.P. 355 -  
Nouakchott - Mauritanie  
Fax : (00222) 45 25 39 92 e-mail : \_\_\_\_\_@somelec.mr  
Indiquer « Consultation relative à l'entretien et à la remise à niveau des extincteurs  
arrives à expiration au niveau du siège GROUPE SOMELEC. »

Aucune réponse orale ne sera donnée.

## **3. TRANSMISSION DES OFFRES :**

Les offres doivent être transmises, sous pli fermé, avant le ..... . .... . ....  
..... à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOMELEC  
SOCOGIM KSAR, SIEGE SOCIAL : LOT N°121-AVENUE BOUBACAR BEN  
AMER, B.P. 355 - NOUAKCHOTT- MAURITANIE « Consultation relative à la  
remise à niveau des extincteurs arrives à expiration au niveau du siège GROUPE  
SOMELEC. »

Et doivent porter les deux mentions suivantes :  
« A n'ouvrir qu'en séance de commission des achats ». 5 CLX  
7